

L'an deux mil quatorze, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente et un mars deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BAHIER Patrice, DOURNEL Monique, DUPARC Séverine, EUSTACHE Gilbert, FIANT Jean, HERTZ Didier, LAUNEY-MICQUELOT Sonia, MOUCHEL Jean-Marie, VASTEL Guy, HAMEL Karine.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : LAUNEY-MICQUELOT Sonia

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite adresser toutes ses félicitations à la troupe des Arti'Show pour leurs représentations théâtrales.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCDD

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes Douve et Divette relatif à l'extension de compétence en matière de SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Dans le cadre du 10^{ème} Programme d'Intervention (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité, peuvent bénéficier d'aides dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, à condition que les travaux soient réalisés :

1^{er} cas : sous maîtrise d'ouvrage publique de la Communauté de Communes

2^{ème} cas : sous maîtrise d'ouvrage privée du particulier avec mandatement de la collectivité, cette dernière devenant dans ce cas, le relais technique et financier des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les Directions Départementales des Finances Publiques de la Manche et de l'Orne ainsi que celle de Caen, ont été successivement interrogées afin de recueillir leurs avis sur le « relais financier » des aides de l'Agence de l'Eau attribuées aux particuliers, par l'intermédiaire des collectivités.

Le résultat précise, qu'il est conseillé à l'ordonnateur de compléter les statuts de la Communauté de Communes sur la description du dispositif de « relais financier » pour les opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et que le versement des subventions est soumis à l'autorisation préalable du conseil communautaire par voie de délibération.

Il est rappelé que les statuts de la Communauté de Communes dans le domaine du SPANC sont rédigés de la façon suivante :

Article 6 – B Compétences optionnelles

« Mise en place du service de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005, comprenant le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif, la vérification périodique de leur bon fonctionnement, la vérification de l'entretien des ouvrages »

Il convient de compléter cette rédaction par la formule suivante :

« Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un cofinancier public »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'extension de la compétence en matière de SPANC
- Approuve la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes Douve et Divette par l'ajout de la rédaction suivante :

B Compétences optionnelles

« Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un cofinancier public »

DEMANDE DE BUSAGE

Une demande a été adressée à la mairie pour un busage à l'entrée d'un passage privé au Hameau Les Contes, les propriétaires ne pouvant plus accéder à leur champ depuis des travaux d'effacement du réseau électrique.

La commission s'est rendu sur place le 3 avril dernier et a constaté que l'entreprise en charge de l'effacement du réseau électrique n'a pas remis le terrain en état. Il y a effectivement maintenant un creux qui n'existait pas auparavant.

Considérant qu'il n'y a pas de ruissellement d'eau en continu, seulement en cas de pluie, la commission propose de ne pas poser de buses mais demande à l'entreprise ayant exécuté les travaux de remblayer le creux qu'elle a laissé.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE LE FERRONAY POUR UN PROJET PEDAGOGIQUE ET CULTUREL

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention du collège Le Ferronay pour un projet intitulé « lire des contes à voix haute ou comment motiver l'acte de lire par l'oralisation et l'écriture de textes » destiné aux élèves du cycle 3 du primaire (CM1 - CM2) et aux 6^{ème} du collège. Ce projet qui aurait lieu au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2014-2015 concernerait 100 élèves de primaire dont 19 scolarisés à Virandeville et 110 de 6^{ème} dont 6 domiciliés à Virandeville.

Le coût du projet est estimé à 4 700.00 € Une subvention de 3 350.00 € est sollicitée auprès du Conseil Général. Reste à charge du collège la somme de 1 350.00 €, soit un coût de 6.42 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 5 € par élève scolarisé en 3^{ème} cycle à Virandeville et par élève de 6^{ème} domicilié à Virandeville. Cette subvention sera versée sur attestation de participation effective des élèves.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes de subvention pour des voyages scolaires et concernant des élèves domiciliés à Virandeville, à savoir :

- Collège Ferronay : Voyage en Irlande du 20 au 27 mars 2014 (1 élève)
- Lycée Millet : Voyage au Pays de Galle du 12 au 17 avril 2014 (1 élève)
- Lycée Millet : Voyage à Sanginesio (Italie) du 19 au 27 mars 2014 (1 élève)
- Collège Ferronay : Voyage au Futuroscope les 2 et 3 juin 2014 (6 élèves)
- Collège Ferronay : Voyage à Paris les 22 et 23 mai 2014 (3 élèves)

Vu le nombre croissant des demandes,

Considérant que le coût est moins élevé pour un voyage de 2 jours en France que pour 1 semaine à l'étranger, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- 50 € par élève pour les voyages à l'étranger
- 30 € par élèves pour les voyages en France

Ces subventions seront versées sur attestation de participation effective au voyage délivrée par l'établissement scolaire.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général proposant au Conseil Municipal de renouveler sa participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). La contribution demandée est de 0.60 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 0.60 € par habitant, soit au total une somme de 499.20 € pour 832 habitants en 2014.

DEMANDE DE L'ACSVT

Monsieur le Maire présente un courrier de l'ACSVT sollicitant des travaux et réparations à effectuer sur le terrain d'activités et aux vestiaires.

Ce courrier a également été adressé aux communes de Sideville et Teurthéville-Hague, partenaires. La commune de Sideville, a ainsi demandé que les commissions des 3 communes se réunissent. Une date sera fixée prochainement.

PREPARATION DU BUDGET

En vue de la préparation du budget qui sera voté le 23 avril prochain, Monsieur le Maire souhaite faire part des projets d'investissement, sachant que seulement 30 000 € peuvent être dégagés cette année :

- Achat d'un tracteur : Neuf ou occasion ? Le tracteur actuel a encore une certaine valeur mais la mise aux normes ainsi que les réparations futures pourraient être onéreuses pour la commune.
- Travaux de revêtement à la Saucellerie : La commission des chemins s'est rendue sur place et a constaté le très mauvais état de cette route communale.
- Pose d'une plaque pour le jardin du souvenir dans le cimetière.
- Concernant le document unique, un conseiller municipal se propose de le réaliser. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire de somme au budget.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Effacements réseaux

EDF va prochainement entreprendre l'effacement du réseau électrique depuis le bourg de Virandeville en direction de Cherbourg. Un conseiller municipal demande que l'effacement du réseau France Télécom soit effacé en même temps. Dans ce cas, France Télécom fournit le matériel, mais les travaux de surlargeur de tranchées sont à la charge de la commune. Un devis a été demandé à l'entreprise en charge des travaux.

2. Révision du POS

L'Adjoint délégué informe qu'il serait souhaitable de commencer les réflexions sur la révision du POS en PLU. Toutefois aucune somme ne sera prévue cette année.

3. Etat des demandes d'urbanisme

L'Adjoint délégué donne au conseil municipal l'état des demandes d'urbanisme dernièrement instruites.

4. Commission voirie – espaces verts

Concernant la confection des jardinières de fleurs pour le bourg, L'Adjoint délégué présente 3 devis. La commission propose de retenir le devis du Clos Fleuri.

Le Conseil Municipal retient le devis proposé par la commission pour un montant de 453.20 €
L'Adjoint délégué propose également d'acheter des nouvelles jardinières à fixer sur les barrières ou réverbères du bourg.

5. Cabinet médical

L'Adjoint délégué a pris contact avec le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement). Le CAUE est une association de conseil et d'information pour les particuliers et les collectivités. Il pourrait ainsi nous guider sur le projet du cabinet médical.

La séance est levée à 20 h 45